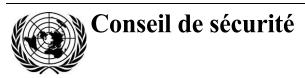
Nations Unies S/2022/409



Distr. générale 20 mai 2022 Français Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions 2510 (2020), 2542 (2020), 2570 (2021), 2599 (2021) et 2619 (2022) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye dans les domaines politique, économique et de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication du précédent rapport (\$/2022/31), le 17 janvier 2022.

II. Situation politique et questions de sécurité

- 2. Durant la période considérée, la Chambre des députés a tenu plusieurs séries de consultations sur la façon de faire avancer le processus électoral. L'Organisation des Nations Unies s'est également mobilisée activement auprès des intervenants politiques et des institutions libyennes pour favoriser la tenue d'élections législatives et présidentielle dans les meilleurs délais. Les protagonistes libyens ne sont toutefois pas encore entendus à ce jour sur des bases constitutionnelles en vue du déroulement de ces élections.
- 3. Des désaccords sur l'autorité exécutive libyenne de transition sont apparus. La Chambre des députés a engagé une procédure visant à désigner une nouvelle autorité exécutive de transition, pour remplacer le Gouvernement d'unité nationale. Alors que la feuille de route adoptée en novembre 2020 par le Forum de dialogue politique interlibyen prévoyait la fin de la période de transition en juin 2022, la Chambre a fait valoir que le mandat du Gouvernement d'unité nationale était venu à échéance, au vu de son incapacité d'organiser des élections en décembre 2021.
- 4. Le 10 février, durant un vote contesté, la Chambre des députés a désigné comme Premier Ministre Fathi Bashagha, ex-Ministre de l'intérieur dans l'ancien Gouvernement d'entente nationale, et l'a chargé de former en deux semaines un nouveau gouvernement qu'il lui soumettrait pour un vote de confiance. La candidature de M. Bashagha a été avalisée par 52 membres du Haut Conseil d'État.
- 5. Le 10 février également, la Chambre des députés a adopté le douzième amendement constitutionnel qui comportait des appels à la désignation d'ici au 24 février d'une commission d'experts chargée de réviser la Constitution, composée





- de 12 députés de la Chambre et de 12 membres du Haut Conseil d'État, représentant les trois régions historiques de Libye.
- 6. Le 1^{er} mars, la Chambre des députés a procédé à un vote de confiance contesté sur le cabinet proposé par M. Bashagha, qui comprenait trois vice-premiers ministres, 29 ministres et six ministres d'État, dont seulement deux femmes. Des questions ont été posées de savoir si le quorum requis avait été atteint à l'issue d'une procédure de confirmation des présences par appel nominal.
- 7. Selon le compte rendu publié par la Chambre des députés, 96 de ses membres avaient voté en faveur de la motion de confiance, 1 membre s'était abstenu et 1 membre avait voté contre, tandis que 3 membres n'avaient pas participé au vote, ayant été désignés à des postes ministériels. Il a également été noté que sur les 101 membres votants, 93 avaient assisté à la réunion en personne et les 8 autres avaient voté à distance, par des messages vocaux. La MANUL a néanmoins obtenu des informations de députés et d'autres personnes de l'ensemble de l'échiquier politique, contredisant les chiffres présentés dans le compte rendu de la Chambre. Elle a également appris que des députés et des membres de leur famille avaient fait l'objet de menaces et d'intimidation avant le vote.
- 8. Dans une déclaration publiée le 2 mars, je me suis dit préoccupé par les informations selon lesquelles le vote n'aurait pas répondu aux attentes, par rapport aux normes prévues de transparence et de procédure, dont des actes d'intimidation, avant la séance. La Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye, Stephanie Williams, avait souligné préalablement l'importance de veiller à ce que les décisions de la Chambre des députés, prises en toute transparence, soient conformes aux lois et réglementations libyennes, ainsi qu'aux propres règles et procédures de la Chambre.
- 9. Le 2 mars, le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale, Abdulhamid Al Dabiba, s'est entretenu avec le Président du Haut Conseil d'État, Khaled Mishri, de la situation politique et des moyens d'appuyer la tenue d'élections nationales d'ici au mois de juin 2022. M. Dabiba a présenté son plan de route en vue des élections.
- 10. Le 3 mars, M. Bashagha et quelques-uns des membres de son Cabinet ont prêté serment à la Chambre des députés à Tobrouk. Plusieurs membres du Cabinet n'ont pu se rendre sur place, du fait de la suspension des vols intérieurs. Dans un discours télévisé le 11 mars, il a estimé que le Gouvernement d'unité nationale n'était plus légitime, tout en se déclarant attaché à la tenue d'élections présidentielle et législatives et à l'amorce d'un dialogue avec M. Dabiba sous l'égide de la communauté internationale, position que ce dernier a rejetée.
- 11. Le 21 avril, il est apparu que M. Bashagha avait tenu la première réunion du « Gouvernement de stabilité nationale » dans la ville de Sabha, dans le sud du pays.

A. Progression des volets du dialogue intralibyen

12. La Conseillère spéciale a continué de conduire l'action de bons offices et de médiation de l'ONU et de se mobiliser auprès des parties prenantes libyennes et internationales, afin de continuer de mettre en œuvre les trois volets du dialogue intralibyen: politique, économique et de sécurité, et d'appuyer la tenue d'élections présidentielle et législatives en Libye dans les meilleurs délais. Ces vastes consultations recouvraient des réunions avec des représentants d'institutions nationales et municipales, de partis politiques, d'organes de sécurité et de groupes de la société civile, notamment de femmes, ainsi qu'avec des candidats à la présidence et aux législatives.

- 13. Concernant le volet politique, la priorité de l'ONU a continué d'être la tenue d'élections crédibles, transparentes et inclusives, dans les meilleurs délais, fondées sur un cadre constitutionnel juridique convenu, par l'intermédiaire des institutions libyennes compétentes, afin de concrétiser les aspirations de plus de 2,8 millions de Libyens qui s'étaient inscrits pour voter le 24 décembre 2021.
- 14. Les 24 et 25 janvier, la Chambre des députés a reçu et examiné le rapport préliminaire du comité de la feuille de route qu'elle avait créé en décembre 2021 pour définir les prochaines étapes du processus politique. Le 31 janvier, au terme d'intenses consultations entre les comités de la Chambre et du Haut Conseil d'État, les deux chambres se sont entendues sur une feuille de route visant à faire avancer le processus électoral et constitutionnel.
- 15. Selon le douzième amendement constitutionnel adopté par la Chambre des députés le 10 février, la commission de révision de la Constitution devait s'entendre sur un projet de constitution dans les 45 jours suivant sa première réunion officielle, à présenter à la Haute Commission électorale nationale, avant de le soumettre à référendum. Il était également indiqué dans l'amendement que si la commission ne parvenait pas à un accord, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État constitueraient une commission conjointe, pour convenir des bases constitutionnelles des élections.
- 16. Le 14 février, la Conseillère spéciale s'est entretenue avec le Président du Haut Conseil d'État pour insister sur la nécessité d'établir un consensus entre tous les acteurs politiques, de préserver le calme et la stabilité, d'engager un processus global de réconciliation nationale et de progresser sur la voie de la tenue d'élections nationales. Le 16 février, elle s'est entretenue avec le Président de la Chambre des députés, Aguila Saleh Issa, des mesures à prendre, à la suite de l'adoption par la Chambre du douzième amendement constitutionnel, notamment concernant la création de la commission de révision de la Constitution. M. Issa a demandé à l'ONU de fournir un appui technique et des conseils à la commission.
- 17. Dans une lettre adressée à M. Issa en date du 20 février, la Conseillère spéciale a souligné qu'il importait d'assurer la transparence du processus politique. Elle a encouragé la Chambre à publier officiellement le texte définitif du douzième amendement constitutionnel ainsi que le texte de sa décision relative à un mécanisme de désignation d'un premier ministre, et a demandé à M. Issa de rendre publique la liste des membres actifs de la Chambre. Elle a confirmé que l'ONU demeurait disposée à fournir une assistance, y compris des compétences techniques constitutionnelles, à la commission de révision de la Constitution.
- 18. Le 23 février, la séance du Haut Conseil d'État qui devait être consacrée au débat sur le douzième amendement constitutionnel et le gouvernement proposé par M. Bashagha a été suspendue pour des raisons de sécurité, ses membres ayant notamment fait l'objet d'intimidations. Lorsque le Haut Conseil d'État s'est réuni à nouveau le 24 février, il a rejeté l'amendement et la décision de la Chambre des députés de désigner M. Bashagha comme Premier Ministre, accusant la Chambre des députés d'agir unilatéralement. Il a par ailleurs demandé instamment le respect des accords conclus entre les comités de la feuille de route des deux chambres et invité chacun à coopérer pour mettre fin à la période de transition politique dans les meilleurs délais.
- 19. Le 3 mars, à la suite du retard accusé dans la création d'une commission de révision de la Constitution et de l'effondrement du consensus entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, la Conseillère spéciale a invité les deux chambres à établir une commission conjointe, composée de six représentants de chaque chambre, qui se réunirait pendant deux semaines à compter du 15 mars, sous l'égide

22-06832 **3/18**

- de l'ONU, pour élaborer des bases constitutionnelles consensuelles en vue des élections. Son initiative a recueilli un vaste appui auprès des intervenants nationaux, dont le Conseil de la présidence, de plusieurs candidats à la présidence et aux législatives et des organisations de la société civile, ainsi que des parties prenantes internationales.
- 20. Le Haut Conseil d'État a désigné 12 membres, invoquant la nécessité de veiller à la représentation des trois régions historiques du pays, ainsi que des femmes. Alors qu'elle avait exprimé son appui à l'initiative, la Chambre des députés n'a pas désigné au départ de représentants à la commission conjointe. La Conseillère spéciale a donc tenu des réunions consultatives avec les représentants du Haut Conseil à Tunis du 22 au 24 mars, durant lesquelles ce dernier a présenté ses propositions relatives aux bases constitutionnelles des élections. Elle a continué d'évoquer avec les deux chambres la possibilité de reprendre les pourparlers sur le volet constitutionnel à un stade ultérieur.
- 21. Le texte du douzième amendement constitutionnel publié au *Journal officiel* le 21 mars comprenait plusieurs changements par rapport à la version votée à la séance de la Chambre des députés qui s'était tenue le 10 février. Dans la version publiée : la référence à l'Accord politique libyen de 2015 avait été supprimée du préambule ; l'article 6 disposant que le projet de constitution serait considéré comme adopté s'il recevait l'appui de deux tiers des voix dans toute la Libye avait été modifié et remplacé par une nouvelle formule énonçant que le projet de constitution nécessitait l'appui de plus de 50 % de chacune des trois régions historiques du pays ; et l'article 8 avait été modifié et disposait que les lois électorales à adopter à l'issue de l'adoption de la constitution devaient être formulées à la suite de « consultations » avec le Haut Conseil d'État et non plus à l'issue d'un « consensus » avec lui.
- 22. Le 27 mars, la Conseillère spéciale a lancé une campagne de sensibilisation afin de recueillir les avis des acteurs politiques et sociaux libyens sur la manière de progresser concernant la tenue des élections, ainsi que sur la situation économique et de sécurité. Le 28 mars, elle s'est entretenue avec des représentants de plusieurs partis politiques libyens, dont le Parti de la Charte nationale, seul parti politique dirigé par une femme en Libye, pour étudier les moyens de débloquer l'impasse politique et d'obtenir la participation des femmes à la vie politique. Un dialogue numérique organisé le 31 mars avec plus de 1 000 participants a permis de réaffirmer le vaste appui du peuple libyen à des élections démocratiques qui concourraient au règlement de la crise dans les meilleurs délais.
- 23. Du 13 au 18 avril, à la suite de la désignation de participants de la Chambre des députés à la commission conjointe, la Conseillère spéciale a facilité les pourparlers entre la Chambre et le Haut Conseil d'État, accueillis par l'Égypte au Caire, visant à convenir de bases constitutionnelles en vue des élections. Les délégations ont décidé d'un règlement intérieur pour régir les travaux de la commission conjointe et se sont réunis de nouveau au Caire à compter du 15 mai pour s'entretenir notamment d'éléments du projet de constitution de 2017 relatifs au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire.
- 24. Tout au long de la période considérée, la Conseillère spéciale a maintenu des contacts réguliers avec MM. Dabiba et Bashagha. Elle s'est entretenue séparément avec eux le 13 février, insistant sur la nécessité fondamentale d'avancer de manière inclusive, transparente et consensuelle pour préserver le calme et la stabilité sur le terrain.
- 25. Pour ce qui est du volet économique, la MANUL a continué d'appuyer les mesures visant à faire progresser la réunification de la Banque centrale de Libye et à favoriser la transparence des dépenses publiques ainsi qu'un financement fiable des besoins prioritaires du peuple libyen, une loi de finances n'ayant pas été adoptée. Le

Gouverneur et le Vice-Gouverneur de la Banque se sont entretenus à Tunis le 20 janvier et ont décidé de lancer un programme de réunification, conformément aux recommandations issues du dialogue intralibyen et du processus de Berlin. Il a été confirmé qu'une société-conseil internationale fournirait une assistance technique à l'application des recommandations formulées en 2021, à l'issue de l'audit international mené sous l'égide de l'ONU en vue de la réunification de la Banque.

- 26. Concernant le volet lié à la sécurité, la Conseillère spéciale et la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL ont organisé une réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 à Syrte le 9 février, consacrée à la mise en place du plan d'action relatif à un processus progressif, équilibré et échelonné en vue du retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères de Libye, en consultation avec les États Membres concernés et des organisations régionales, dont l'Union africaine.
- 27. La Commission militaire conjointe 5+5 a continué de prendre des mesures pour mettre en service le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye, notamment l'accord visant à établir un centre d'opérations conjoint à Syrte et à faciliter la coordination entre les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL et les observateurs libyens. La Commission militaire s'est également penchée sur l'élimination des mines et des engins explosifs improvisés, afin de faciliter la réouverture de l'axe Abou Qreïn-Joufra dans le sud du pays.
- 28. Le 9 avril, les membres de la Commission militaire conjointe 5+5 de la partie est ont suspendu leurs activités, du fait de retards dans le versement des soldes à l'Armée nationale libyenne par le Gouvernement d'unité nationale. Ils ont également demandé à leurs responsables de fermer les terminaux pétroliers dans l'est de la Libye, de suspendre les vols intérieurs entre l'est et l'ouest, de fermer la route côtière et de cesser toute coopération avec le Gouvernement d'unité nationale dans les zones contrôlées par l'Armée nationale libyenne.
- 29. À la suite des contacts entrepris par la Conseillère spéciale, la MANUL et les autres partenaires internationaux, le Gouvernement d'unité nationale a versé le 11 avril les soldes à l'Armée nationale libyenne pour les mois de janvier et de février et le 30 avril pour le mois de mars. Durant la réunion avec la Conseillère spéciale le 11 mai, M. Dabiba a indiqué que les soldes d'avril et de mai seraient versées et qu'il autoriserait le paiement régulier des salaires mensuels.

B. Comité international de suivi de la situation en Libye, issu de la Conférence de Berlin

- 30. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué de servir de cadre général de l'appui international aux dialogues intralibyens.
- 31. Le groupe de travail sur la sécurité, coprésidé par la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, a continué de se réunir pour s'entretenir des progrès accomplis dans l'application de l'accord de cessez-le-feu. Lors d'une réunion virtuelle le 18 janvier, les coprésidents et les membres de la Commission militaire conjointe 5+5 ont passé en revue les difficultés et l'exécution du plan d'action relatif à un processus progressif, équilibré et échelonné en vue du retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères de Libye. Les coprésidents ont également entendu un exposé sur les contacts entrepris par la Commission avec les partenaires régionaux. Une autre réunion virtuelle des coprésidents tenue le 29 mars a été consacrée à l'examen des efforts permettant de maintenir la dynamique,

22-06832 **5/18**

- concernant le volet de la sécurité, alors que les clivages politiques commençaient à s'accentuer. Le 21 avril, ils se sont entretenus des possibilités à exploiter et des problèmes à régler, en vue de l'aboutissement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
- 32. Après avoir lancé le 16 décembre 2021 un dialogue national visant à faire progresser les droits humains en Libye, le groupe de travail chargé du droit international humanitaire et des droits humains, coprésidé par l'ONU, les Pays-Bas et la Suisse, a tenu plusieurs consultations avec les défenseurs des droits humains libyens, les acteurs de la société civile, les entités gouvernementales, les journalistes, les experts et les universitaires, pour échanger des vues sur les droits humains. Le 10 mars 2022, le groupe de travail a entendu les défenseurs des droits humains des Libyennes évoquer les problèmes principaux entravant les droits humains, notamment ceux des femmes, en Libye.
- 33. Le 17 mars, le groupe de travail économique, coprésidé par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'ONU et l'Union européenne, avec la participation du Gouverneur et d'un représentant du Vice-Gouverneur de la Banque centrale, se sont retrouvés à Tripoli pour s'entretenir des progrès accomplis dans la réunification de la Banque centrale de Libye et pour répertorier un mécanisme visant à assurer un financement régulier concernant la National Oil Corporation et à satisfaire d'autres besoins prioritaires du peuple libyen. Une réunion de suivi des coprésidents du groupe de travail économique s'est tenue le 1^{er} avril pour continuer de progresser sur ces questions, avec la participation du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Banque centrale de Libye, du Président de la National Oil Corporation, du Président de la commission financière de la Chambre des députés et de plusieurs ministres de haut rang du Gouvernement d'unité nationale.
- 34. Le 15 mars, l'Algérie, l'Allemagne, l'ONU et la Ligue des États arabes ont tenu une réunion virtuelle avec les coprésidents du groupe de travail politique afin de passer en revue la situation en cours, l'initiative de la Conseillère spéciale visant à parvenir à des bases constitutionnelles consensuelles en vue de l'organisation des élections et les moyens pour le groupe de travail d'avancer. Les coprésidents ont déclaré à nouveau que des élections libres, intègres, inclusives et crédibles étaient la seule solution à la crise politique en Libye.

C. Concertations internationales et régionales

- 35. La Conseillère spéciale et la MANUL ont tenu des consultations régulières avec les parties prenantes régionales et internationales, tant en Libye qu'à l'étranger, portant sur tous les aspects du processus politique contrôlé et dirigé par les Libyens, sous l'égide de l'ONU. Le Coordonnateur de la Mission et la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies et la Conseillère spéciale ont fait quatre exposés devant des représentants du corps diplomatique.
- 36. Du 10 au 18 janvier, la Conseillère spéciale s'est rendue en Égypte, en Fédération de Russie, en Tunisie et en Turquie, pour s'entretenir avec les autorités de ces pays et réaffirmer la volonté de l'ONU de se mobiliser de manière inclusive auprès de tous les Libyens pour s'accorder sur des bases constitutionnelles afin de favoriser la tenue d'élections dans les meilleurs délais.
- 37. Le 7 février, la Conseillère spéciale a participé à une réunion à Rome, organisée par les Gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni. Du 21 avril au 3 mai, elle s'est rendue en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, afin d'évoquer la situation et la voie à suivre en Libye.

D. Situation dans l'ouest de la Libye

- 38. L'instabilité politique à la suite du report des élections nationales avait influé sur l'état de la sécurité dans l'ouest du pays. Le 6 février, invoquant des problèmes de sécurité, le commandant de la zone militaire de la côte ouest a créé une cellule de sécurité pour coordonner les activités de 22 organismes de sécurité. Au petit matin du 10 février, des assaillants non identifiés auraient tiré sur le convoi de M. Dabiba dans le quartier du marché du vendredi à Tripoli. Une enquête a été diligentée par le Ministère de l'intérieur.
- 39. Le 16 février, au sud de Tripoli, des affrontements ont été signalés entre la 55° brigade d'infanterie et la troisième compagnie d'infanterie au pont Saouani. Le 24 février, une personne a été blessée lorsque des assaillants qui seraient affiliés à un groupe armé de Tripoli ont visé le bâtiment où se réunissait le Haut Conseil d'État, cherchant manifestement à perturber la séance. La Force de lutte contre le terrorisme de Misrata et la 166° Brigade sont intervenues par la suite pour évacuer les participants.
- 40. Plusieurs groupes armés dans l'ouest de la Libye ont tourné casaque, cherchant à nouer de nouvelles alliances pour appuyer les acteurs politiques se disputant le contrôle de l'exécutif à Tripoli. Le 1^{er} mars, les chefs des principaux groupes armés et forces militaires dans l'ouest de la Libye ont posté une vidéo dans laquelle ils ont appelé à des élections et rejeté le vote de confiance de la Chambre des députés dans le cabinet présenté par M. Bashagha.
- 41. Le 2 mars, avant la prestation de serment à la Chambre des députés, la MANUL a appris que deux personnes désignées comme ministres par M. Bashagha avaient été empêchées par des groupes armés de se rendre à Tobrouk pour assister à la cérémonie. Elles ont été libérées à la suite des contacts entrepris par la Conseillère spéciale et d'autres membres de la communauté internationale. Du 3 au 23 mars, le Gouvernement d'unité nationale a suspendu les vols intérieurs de Tripoli vers l'est du pays, apparemment pour empêcher les ministres nommés par M. Bashagha de se rendre à Tobrouk.
- 42. Le 10 mars, un convoi de groupes armés appuyant M. Bashagha, qui se rendait de Misrata à Tripoli, a été arrêté par des forces armées affiliées au Gouvernement d'unité nationale, ce qui a déclenché un affrontement, dans la banlieue de Tripoli, et accentué les tensions dans la capitale. En réponse à la tension autour de la capitale, des acteurs armés appuyant M. Bashagha se sont également mobilisés dans d'autres régions de l'ouest de la Libye, notamment à Zaouiya, Warchefana et Zintan. Les parties prenantes libyennes, l'ONU et les partenaires internationaux sont intervenus auprès des acteurs concernés pour éviter toute confrontation armée. Dans la soirée du 16 mai, M. Bashagha est entré à Tripoli, ce qui a suscité des affrontements le lendemain entre des groupes armés. Il a par la suite quitté la ville, et la situation s'est normalisée.

E. Situation dans l'est de la Libye

- 43. Le statut des forces le long de l'axe Syrte-Joufra n'a pas changé, l'Armée nationale libyenne étant la seule protagoniste, sur le plan de la sécurité.
- 44. Manifestant leur volonté de plus en plus marquée de voir des élections se tenir dans le pays, des manifestants se sont rassemblés à Chahat le 25 février et à Qoubba le 8 mars, réclamant la tenue d'élections législatives et la dissolution de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État.

22-06832 **7/18**

45. Le 27 février, 26 combattants tchadiens auraient été tués et 14 autres capturés lors de heurts avec l'Armée nationale libyenne près de Tazerbo, au sud-est de Koufra.

F. Situation dans le sud de la Libye

46. L'état de sécurité dans le sud de la Libye a été préoccupant, du fait de la fragmentation et de la contestation, parmi les organes de sécurité, et de la présence de groupes criminels organisés et d'organisations extrémistes violentes. L'Armée nationale libyenne a mené des opérations de sécurité visant des réseaux de contrebande à Oubari et Sabha ainsi que dans des zones proches de la frontière avec l'Algérie. Le 17 janvier, elle se serait retirée de Ghat, sa présence y ayant été contestée. Le 29 janvier, à Sabha, le directeur d'une société de services pétroliers a été tué et trois autres personnes blessées dans une attaque qui aurait pour origine des litiges sur la contrebande de carburant.

G. Organisations extrémistes violentes

- 47. Depuis janvier 2022, le sud de la Libye a connu une recrudescence d'attaques asymétriques, l'Armée nationale libyenne visant, au cours de ses opérations, des organisations extrémistes violentes. Le 24 janvier, deux membres de l'Armée nationale libyenne ont été tués dans une attaque entre Qatroun et Traghen, revendiquée par Daech, lequel a également revendiqué la responsabilité du décès de deux membres de l'Armée nationale libyenne dans une autre embuscade tendue entre Oum el-Araneb et Qatroun le 24 janvier.
- 48. Le 26 janvier, 19 combattants de Daech auraient été tués par l'Armée nationale libyenne lors d'opérations de contre-terrorisme dans les montagnes Assida, à l'est de Qatroun, tandis qu'un guet-apens tendu par Daech au sud de Traghen aurait fait trois morts parmi les membres de l'Armée nationale libyenne. Le même jour, le Conseil des municipalités de Fezzan a demandé tant au Gouvernement d'unité nationale qu'à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour empêcher des organisations extrémistes violentes de monter en puissance dans le sud de la Libye.
- 49. Le 2 février, l'Armée nationale libyenne a mené des opérations antiterroristes dans la zone du mont Harouj, près de Zella et de Foqaha, pour dissuader Daech de s'attaquer aux champs pétrolifères se trouvant dans le secteur. Le 7 février, à la demande du Président du Conseil de la présidence, Mohammed Al-Menfi, en sa qualité de Commandant suprême de l'Armée libyenne, l'Équipe spéciale antiterroriste de Misrata aurait lancé des patrouilles de sécurité de grande envergure dans les zones désertiques suspectées d'être utilisées par Daech. Le 19 février, l'équipe spéciale chargée des opérations conjointes dans l'ouest de la Libye, dont l'Équipe spéciale antiterroriste de Misrata, a arrêté quatre combattants présumés de Daech.

H. Situation économique

50. Aucune loi de finances n'ayant été adoptée en 2021, la Banque centrale de Libye a continué d'invoquer la dernière loi en date en la matière pour verser les salaires et accorder des subventions, dans le respect du droit libyen. En l'absence de loi de finances, les versements ont été complétés de plus en plus souvent par les mesures extraordinaires prises par la Banque centrale pour décaisser des fonds au profit du Gouvernement d'unité nationale. Entre-temps, les problèmes économiques auxquels se heurtaient les Libyens, à la suite de la pandémie de COVID-19, ont été accentués par la hausse des prix des articles de première nécessité, après le déclenchement de la guerre en Ukraine.

- 51. Le 25 janvier, le Président de la Chambre des députés a donné pour instruction à la Banque centrale de Libye de mettre fin aux dépenses extrabudgétaires engagées par le Gouvernement d'unité nationale. Le 10 mars, il a demandé à la National Oil Corporation de conserver tous les revenus pétroliers sur un compte distinct, en attendant l'adoption, par la Chambre, de la loi de finances de 2022 ou la prise d'une décision autorisant les dépenses. Il a également donné pour instruction à la Banque centrale et aux ministères concernés de débloquer des fonds publics en vue du paiement des salaires et des subventions. Les données publiées ultérieurement par la Banque centrale indiquent que l'instruction consistant à verser uniquement les salaires et les subventions a été exécutée.
- 52. Le Gouvernement d'unité nationale s'est néanmoins attaché à la libération de 50 000 parcelles de terre et de 100 000 appartements, au profit des jeunes Libyens, au décaissement de 1 milliard de dinars libyens pour aider les blessés de guerre, ainsi qu'au financement des augmentations de salaire des forces de sécurité du Ministère de l'intérieur, les allocations de mariage et un programme d'assurance maladie élargi.
- 53. Les contestations portant sur les salaires et les dépenses de fonctionnement ont continué d'entraver la gestion de la National Oil Corporation. Le 9 janvier, des négociations entre le Gouvernement d'unité nationale et les forces de surveillance des champs pétrolifères ont permis d'éviter un arrêt de la production dans l'ouest de la Libye. En janvier, la production pétrolière libyenne était légèrement inférieure à 1,1 million de barils par jour. Les manifestations des éléments dissidents de Zintan ont conduit néanmoins le 3 mars à l'arrêt des flux de pétrole des champs de Charara et de Fil, entraînant une réduction de la production de 330 000 barils par jour, la National Oil Corporation déclarant un cas de force majeure du 6 au 8 mars. À compter du 16 avril, la production pétrolière nationale a été progressivement réduite à quelque 550 000 barils par jour, à la suite de la fermeture des champs pétrolières de Fil, de Charara et d'autres, ainsi que de tous les ports d'exportation de pétrole sauf trois.
- 54. À la suite du transfert de quelque 2 milliards de dollars au début du mois d'avril et d'un accord annoncé le 13 avril par le Gouvernement d'unité nationale, la National Oil Corporation a débloqué 6 milliards de dollars accumulés sur son compte séquestre à la Banque centrale, tandis que le Gouvernement d'unité nationale s'engageait à fournir des fonds pour les opérations et les investissements de la National Oil Corporation, visant à accroître la production de pétrole d'une capacité de 1,2 million par jour, jusqu'à atteindre 1,4 million de barils par jour d'ici la fin de 2022.

III. Autres activités de la Mission

A. Appui électoral

- 55. L'équipe électorale intégrée encadrée par la MANUL a continué de fournir un appui et des conseils techniques à la Haute Commission électorale nationale. En prévision d'une nouvelle feuille de route politique et d'un cadre juridique électoral et avec l'appui de l'ONU, la Haute Commission a entamé une analyse de la conduite du processus de préparation électorale en 2021, afin de recenser les modifications d'ordre procédural à introduire et de renforcer la coordination avec d'autres entités, concernant notamment l'inscription sur les listes électorales et les mécanismes de règlement des contentieux électoraux.
- 56. Le 6 février, dans une lettre adressée au Président de la Chambre des députés, le Conseil d'administration de la Haute Commission électorale nationale a transmis les conclusions de son comité spécial, établi pour examiner les décisions judiciaires liées à la validation des candidatures à l'élection présidentielle. Il a décrit les

22-06832 **9/18**

obstacles juridiques rencontrés par la Commission au cours du processus, tels que la restriction de l'accès aux audiences des tribunaux pertinentes.

57. Le 27 février, la MANUL a organisé un atelier pour formuler des recommandations sur l'exécution du plan de sécurité électorale préparé par le Ministère de l'intérieur, notamment sur le rôle de la salle des opérations principales, la surveillance du processus électoral et les relations entre la police et les autres entités concernées appuyant les élections.

B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

- 58. Après le report des élections qui étaient prévues le 24 décembre 2021, des personnes liées aux autorités en place avant 2011 ont notamment participé de façon plus publique à des débats politiques sur la réconciliation nationale et la justice réparatrice. La dynamique politique qui a suivi a néanmoins empêché toute nouvelle mobilisation auprès de ces acteurs concernant la réconciliation nationale.
- 59. Depuis janvier 2022, la MANUL a observé un rétrécissement rapide de l'espace civique, notant une recrudescence d'attaques contre la liberté de religion, d'opinion et d'expression dans le pays. Des journalistes, des défenseurs des droits humains et des droits des femmes et d'autres personnes ont été pris pour cibles, physiquement et verbalement, y compris en ligne, pour avoir exercé pacifiquement leur droit fondamental à la liberté d'expression. La MANUL a également confirmé des meurtres, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des violences sexuelles liées au conflit, la traite d'êtres humains et des expulsions arbitraires et collectives de migrants et de demandeurs d'asile, en violation du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

1. État de droit

- 60. Un désaccord entre le nouveau Président du Conseil supérieur de la magistrature et son prédécesseur, concernant la validité de la loi n° 11 de 2021, portant restructuration du Conseil, a été aplani. La MANUL a continué de fournir des conseils techniques à ce dernier sur la création de tribunaux spécialisés chargés de poursuivre les auteurs de violences contre les femmes et les enfants.
- 61. Un nouveau mécanisme international de coordination dirigé par l'ONU a été lancé le 6 février, rassemblant des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux qui mènent des activités sur l'état de droit en Libye afin de resserrer la coordination de l'appui apporté au système de justice en Libye, aux programmes pertinents de renforcement des capacités, à la réforme institutionnelle et à la justice transitionnelle. La deuxième réunion du mécanisme de coordination s'est tenue le 2 mars.
- 62. Le 13 février, le Rapporteur du Haut Conseil d'État a déposé plainte auprès du ministère public, à la suite des menaces qu'il aurait subies, tout comme d'autres membres du Conseil, après avoir signé une lettre d'appui à la désignation de M. Bashagha comme Premier Ministre. Une enquête a été ouverte.
- 63. Le 22 février, la Cour suprême a prolongé la suspension de la chambre constitutionnelle, fermée depuis 2014, malgré les appels à sa réactivation, sur les plans local et international, afin notamment d'améliorer l'accès des Libyens à la justice. La Cour suprême a déclaré que la suspension se justifiait au vu du risque de nouvelles scissions politiques et des répercussions possibles de la crise politique sur l'indépendance du pouvoir judiciaire.

64. La MANUL a confirmé une forte intensification en ligne des campagnes de discours de haine, de diffamation et de menaces, notamment d'incitation à la violence contre des défenseurs des droits humains, des journalistes et d'autres personnes, ainsi que des menaces de violence fondée sur le genre, proférées contre les femmes. En janvier, des campagnes de diffamation et des discours de haine en ligne ont visé au moins huit femmes et hommes défendant les droits humains, des journalistes et des membres d'organisations de la société civile, ainsi que des conseillères municipales à Syrte et à Misrata. En février, une journaliste a été agressée physiquement alors qu'elle était en reportage à Benghazi. Un autre journaliste a été agressé à Tripoli alors qu'il couvrait l'anniversaire de la révolution de 2011.

2. Privation de liberté, détention et torture illégales

- 65. Durant la période considérée, la MANUL a confirmé que six hommes avaient été détenus par l'Agence de sécurité intérieure et l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée à Tripoli. Après les avoir arrêtés et détenus de manière arbitraire, l'Agence de sécurité intérieure libyenne a posté des vidéos en ligne, décrivant les « aveux d'apostasie » qu'ils auraient faits.
- 66. Après l'évasion de cinq prisonniers de la prison de Gernada à Benghazi, l'Armée nationale libyenne et l'Agence de sécurité intérieure ont arrêté à la mi-janvier des dizaines de proches des évadés, dont certains ont été relâchés par la suite, tandis que d'autres sont toujours en détention. Le 4 février, huit prisonniers se sont évadés de la prison de Koueïfiya à Benghazi. Quatre d'entre eux avaient été condamnés à mort et les autres faisaient l'objet d'une enquête. Par ailleurs, des exdétenus qui avaient été nouvellement libérés de la prison de Gernada ces derniers mois ont été arrêtés à nouveau et placés en détention arbitraire.
- 67. En mars et en avril, trois personnes qui avaient été détenues pendant plusieurs mois ont été libérées : il s'agit de l'ancien chef de la compagnie libyenne des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et du chef de l'Union générale des étudiants libyens, qui avaient été placés en détention par la Force spéciale de dissuasion, lors d'incidents distincts à Tripoli en janvier, ainsi que du chef du bureau du Croissant-Rouge libyen à Ajdabiya.
- 68. Le 26 février, un membre libyen d'une organisation non gouvernementale internationale de défense des droits humains et des droits des migrants a été arrêté et détenu de manière arbitraire par l'Agence de sécurité intérieure à l'aéroport de Mitiga. Il a été mis au secret pendant cinq jours avant d'être transféré dans un centre de détention de l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Les chefs d'accusation retenus contre lui seraient l'apostasie et le mépris de l'islam. La MANUL suit également l'affaire d'un homme qui a été placé en détention par la Force spéciale de dissuasion à Tripoli en février 2021 après l'avoir critiquée.
- 69. La MANUL a continué de plaider en faveur d'un accès à la justice, notamment de la fourniture d'une assistance juridictionnelle gratuite à 14 femmes et 25 enfants se trouvant à la prison de Jdeïdé à Tripoli et à 6 femmes et 11 enfants se trouvant à la prison militaire de Koueïfiya à Benghazi, tous détenus arbitrairement pour leur association présumée à Daech. Ils ont ensuite fait l'objet de poursuites et ont été condamnés par des tribunaux militaires, sans avoir bénéficié des garanties d'une procédure régulière.

3. Migrants et réfugiés

70. Au 31 janvier, l'Organisation internationale pour les migrations a indiqué que 635 051 migrants de plus de 44 nationalités se trouvaient dans 100 municipalités libyennes. Au 7 mai, 4 715 personnes (87 % d'hommes, 9 % de femmes et 4 %

22-06832 **11/18**

d'enfants) avaient été interceptées depuis le début de 2022 par la garde côtière libyenne alors qu'elles tentaient la traversée de la Méditerranée centrale, et 552 autres personnes sont mortes ou portées disparues. Des milliers de migrants interceptés ont été emmenés dans des centres de détention, dont celui de Maya à Tripoli, où les décès, les actes de torture, la faim, les violences sexuelles et l'extorsion sont monnaie courante.

- 71. Les organismes humanitaires ont poursuivi leur action de sensibilisation auprès des autorités nationales pour insister sur la nécessité d'avoir un accès libre et régulier aux migrants et aux réfugiés retenus arbitrairement dans les centres de détention gérés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale, comme condition préalable essentielle à la fourniture d'une aide humanitaire et de services de protection. Au 1^{er} mai, le nombre de personnes détenues dans ses centres était de 2 412. On estime par ailleurs que des milliers de migrants et de réfugiés sont détenus dans des centres gérés par d'autres autorités nationales, dont les mandats officiels sont flous, ou encore par des groupes armés non étatiques. Selon d'anciens détenus, les conditions dans ces centres de détention, auxquels la communauté humanitaire internationale n'a pas accès, sont très alarmantes en raison de la violence, de la malnutrition et d'autres formes de maltraitance.
- 72. Les vols humanitaires, organisés depuis la mi-janvier, ont permis d'évacuer ou de réinstaller 302 personnes dans des pays d'Europe, au Canada et au Rwanda, notamment 8 qui ont reçu un visa humanitaire.
- 73. Les migrants et les réfugiés, hommes et femmes, ont continué d'être exposés à des risques élevés de viol, de harcèlement sexuel et de traite par des groupes armés, des passeurs et des trafiquants transnationaux. Parmi les rapports constants de torture et d'extorsion de migrants dans le sud de la Libye, la MANUL a appris par un jeune Érythréen que lui et 25 autres personnes avaient été enlevés par des trafiquants au Soudan et emmenés en Libye, où il avait été torturé. Parmi les victimes se trouvaient 20 adolescents âgés de 14 à 17 ans, qui seraient détenus par l'Armée nationale libyenne.
- 74. Les expulsions collectives de migrants en l'absence de tout examen juridique et en violation du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés se sont poursuivies. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 4 400 migrants et demandeurs d'asile ont subi un refoulement ou une expulsion de Libye de janvier à mars 2022, y compris 2 475 personnes (dont des enfants) qui ont été expulsées au Niger, 1 650 Égyptiens en Égypte et 300 personnes au Soudan.
- 75. À la fin du mois de février, la MANUL a confirmé que 53 Bangladais avaient été victimes de la traite et torturés par un groupe armé non étatique à Tripoli. L'un d'eux est mort en détention à la suite d'actes de torture.

4. Groupes en situation vulnérable

76. Le nombre de personnes déplacées en Libye était passé de 179 000 en novembre 2021 à 168 000 au 31 janvier 2022. Le rythme des retours s'est ralenti du fait d'obstacles structurels, notamment le manque de logements, l'insuffisance des services de base et les problèmes de sécurité personnelle et de cohésion sociale. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays ont continué d'être exposées au risque de déplacement répété. Le 3 mai, quelque 2 000 expulsions ont été opérées dans deux camps qui hébergeaient des personnes déplacées de Taouargha à Tripoli, sur instruction du Procureur général, datée du 6 mars, et à la suite d'un avis final daté du 2 mai, sans qu'une solution de rechange ou un autre logement leur soient proposés. Certaines de ces familles sont déplacées pour la quatrième fois en cinq ans.

5. Justice transitionnelle et réconciliation fondée sur les droits

77. Le 21 janvier, les autorités ont annoncé l'exhumation, depuis juin 2020, de 278 dépouilles des charniers de Tarhouna et de quartiers de Tripoli et alentour. Parmi ces dépouilles, 109 ont été identifiées. Les autorités ont par ailleurs identifié 222 autres corps qui ont été retrouvés en différents points du territoire. Il s'agirait de personnes disparues depuis le conflit qui avait duré de 2019 à 2020.

78. Le 9 février, le Conseil de la présidence a examiné la préparation d'un projet de loi sur la réconciliation nationale, visant à remédier aux lacunes de la loi n° 29 de 2013 sur la justice transitionnelle. Un comité spécial comprenant des ministres, des personnalités liées aux autorités en place avant 2011 et des experts libyens a été constitué en février pour rédiger une nouvelle loi. L'ONU a continué de fournir un appui technique, conformément aux normes internationales, aux meilleures pratiques et aux principes de justice transitionnelle.

6. Politique de diligence voulue en matière de droits humains

79. Les organismes des Nations Unies en Libye ont continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (voir A/67/775-S/2013/110, annexe), en vue de prévenir et d'atténuer les risques recensés de graves violations du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, par les forces de sécurité libyennes recevant un appui de l'ONU.

C. Secteur de la sécurité

1. Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

80. Le 25 janvier, la Conseillère spéciale a tenu une réunion à Syrte avec le comité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, opérant sous l'égide des chefs d'état-major des institutions militaires de l'ouest et de l'est. Le comité a accepté d'élargir sa composition de manière à inclure d'autres autorités compétentes de l'est de la Libye, comme l'y avait encouragé l'ONU, afin de resserrer la coordination.

2. Gestion des armes et des munitions

81. Après le déminage récent d'une centaine de kilomètres de l'axe Abou Qreïn-Joufra par une organisation non gouvernementale libyenne de lutte antimines, la coordination s'est poursuivie en vue du repérage et du déminage des 200 kilomètres restants. Toute nouvelle opération de déminage a été tributaire de la coordination au sein du sous-comité de lutte antimines de la Commission militaire conjointe 5+5, appuyée par l'ONU, conformément aux plans de la Commission relatifs au déminage de la zone située au sud de Syrte.

3. Application de l'accord de cessez-le-feu

- 82. Le cessez-le-feu décrété à l'échelle de la nation a tenu et la route côtière reliant les parties est et ouest de la Libye est restée ouverte. La Commission militaire conjointe 5+5 a continué de faire avancer l'application de l'accord de cessez-le-feu.
- 83. La composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL, créée conformément aux résolutions 2570 (2021), 2595 (2021) et 2599 (2021) du Conseil de sécurité, a conduit des missions de Syrte à Tripoli, en attendant la mise en place des dispositions sur les plans opérationnel, logistique et de la sécurité, visant à établir

22-06832 **13/18**

la présence des Nations Unies à Syrte. Le Ministère des affaires étrangères a approuvé l'attribution, à la composante de surveillance du cessez-le-feu, de locaux à usage de bureaux au complexe Ouagadougou à Syrte. L'Armée nationale libyenne à Syrte n'a cependant toujours pas confirmé l'utilisation des bureaux et la rénovation des installations recensées comme espace d'hébergement pour les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL.

- 84. La composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL a continué de collaborer étroitement avec le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu contrôlé et dirigé par la Libye, notamment les huit observateurs libyens désignés des régions est et ouest et les sous-comités de la Commission militaire mixte 5+5, pour aider à l'exécution du plan d'action et du mécanisme de la Commission, en vue du retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères, à la création d'un centre des Nations Unies à Syrte et à la mise en place des modalités de planification conjointe et de renforcement des capacités. La composante de surveillance a rencontré la Commission militaire mixte 5+5 et les observateurs locaux pour parachever les plans d'action stratégique et tactique, conformément aux résolutions 2570 (2021) du Conseil de sécurité et aux priorités recensées par la Commission.
- 85. Si la Commission militaire conjointe 5+5 n'a pas pu se réunir du fait de l'impasse politique en cours, l'ONU a tenu des séances de travail distinctes avec les délégations et les observateurs locaux et élaboré un calendrier en vue du renforcement des capacités de la Commission et du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye.

D. Avancement des femmes

- 86. Des militantes et des dirigeantes, dont la Ministre de la condition féminine et deux de ses conseillers principaux, ont continué de faire l'objet de discours haineux et de propos diffamatoires propagés sur les plateformes de médias sociaux, notamment. Des militantes et des membres d'organisations de la société civile militant en faveur d'une participation véritable des femmes à la vie politique et de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ont également été pris pour cible. Plusieurs militantes ont dû s'exiler du fait de ces attaques et de l'ostracisme social qui en a résulté.
- 87. Dans le cadre de la stratégie d'inclusion des questions de genre de la MANUL, la Conseillère spéciale a tenu trois sessions de consultations en février et en mars avec diverses représentantes de groupes de femmes, des défenseurs des droits humains, des universitaires, des représentants de jeunes, de syndicats, de femmes ayant des besoins particuliers, d'artisans de la paix et de candidats aux législatives. Les personnes présentes ont souligné l'importance de faire avancer le programme d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, notamment de renforcer la participation des Libyennes aux affaires publiques et de faire respecter un quota de 30 % de représentation des femmes à des postes de décision.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

88. Le rétrécissement de l'espace civique et la diffamation en ligne de militants pacifistes, de membres de mouvements sociaux et d'autres acteurs de la société civile en Libye ont fortement touché les jeunes. Des jeunes activement mobilisés dans des mouvements sociaux auraient été surveillés et pris pour cible pour avoir exercé leur droit fondamental à la liberté d'expression par des organes de sécurité, notamment l'Agence de sécurité intérieure et l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Après avoir été visés par des campagnes de diffamation, de

jeunes militants, des défenseurs des droits humains et des membres de mouvements sociaux, dont quatre hommes âgés de 19 à 24 ans, ont été placés en détention au motif arbitraire « d'apostasie » et de « débauche ».

89. Les défenseurs des droits des jeunes migrants ont continué d'être en péril, lorsqu'ils défendent ces droits et s'opposent aux arrestations et détentions arbitraires, aux actes de torture, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles commis par des acteurs étatiques, dont le Service de la lutte contre l'immigration illégale. La MANUL a obtenu des informations au sujet d'au moins deux jeunes demandeurs d'asile et défenseurs des droits des migrants, qui étaient en danger pour avoir critiqué la Direction des migrations.

F. Coordination de l'aide internationale

- 90. Les besoins des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile sont demeurés élevés, l'accès au logement étant la priorité absolue. Les obstacles, notamment le risque de détention et la réticence des propriétaires à Tripoli à louer des espaces à des non-Libyens, ont augmenté le risque de sans-abrisme et conduit de nombreuses personnes à tenter de quitter la Libye par des voies irrégulières. La Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de coopérer avec les autorités libyennes pour recenser d'autres solutions que la détention et annuler la décision du Procureur général du 29 août 2021 sur l'expulsion, la détention et le refoulement éventuel des personnes se trouvant dans le pays sans statut juridique officiel.
- 91. L'Organisation mondiale de la Santé a signalé une augmentation importante du nombre de cas confirmés de la maladie à coronavirus (COVID-19), soit une augmentation de 164 %, 15 524 cas ayant été recensés en décembre 2021, pour passer à 40 932 cas en janvier 2022. Au 5 mai, le Centre national de contrôle des maladies avait signalé un total cumulé de 501 919 cas, dont 6 430 décès et 4 439 cas actifs. Bien que les réserves de vaccins soient suffisantes, le taux d'utilisation des vaccins disponibles était inférieur à 50 % et le taux de vaccination global a augmenté lentement. Quelque 2,21 millions de personnes ont reçu une première dose, 1,14 million deux doses et 97 764 trois doses.

G. Assistance humanitaire et aide à la stabilisation et au développement

- 92. Outre le fait de dispenser une éducation vitale au danger des engins explosifs aux populations à risque, les organisations nationales et internationales d'action antimines ont procédé au repérage et au nettoyage des restes explosifs de guerre à Tripoli, Ghariyan, Mezda, Tarhouna, Syrte et Benghazi. De janvier à mars, les partenaires de l'action antimines ont détruit en toute sécurité plus de 32 tonnes de restes explosifs de guerre collectés précédemment.
- 93. À la fin du mois de mars, les organisations humanitaires avaient apporté une assistance à plus de 103 000 personnes, soit 48,8 % du groupe cible répertorié dans le Plan d'aide humanitaire pour 2022, les programmes en cours couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mai. Dans le Plan pour 2022, 803 000 personnes dans le besoin avaient été recensées, dont 211 000 ayant les besoins les plus aigus nécessitant une aide ciblée. Sur les 75,3 millions de dollars demandés dans le Plan, 33,9 millions de dollars (45 %) ont été obtenus, et 11,2 millions de dollars supplémentaires ont été reçus en dehors du Plan.

22-06832 **15/18**

94. L'ONU en Libye s'est attelée à un nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2025 visant à renforcer la démarche consistant à lier l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix et à accomplir les objectifs de développement durable, en consultation avec les responsables gouvernementaux et un large éventail de parties prenantes, dont des femmes, des jeunes, des organisations de la société civile, des groupes vulnérables et des partenaires internationaux.

IV. Déploiement de la Mission et mesures de sécurité

- 95. Durant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a maintenu une présence moyenne de 120 à 130 agents recrutés sur le plan international en Libye, ce qui a favorisé une mobilisation constante auprès des interlocuteurs libyens dans tous les domaines de responsabilité de la Mission, notamment en ce qui concerne les volets politique, économique et de la sécurité, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que la fourniture d'une aide humanitaire et au développement. Les agents recrutés sur le plan international à Tripoli ont continué d'être hébergés dans le complexe d'Oea, protégés par l'Unité de gardes des Nations Unies qui compte 234 membres, tandis que le personnel à Benghazi menait ses activités depuis le centre des Nations Unies. Les agents recrutés sur le plan national ont continué de se rendre tour à tour au travail dans le complexe ou de faire du télétravail. Tous les déplacements des membres du personnel entre les sites en Libye ont été effectués conformément aux mesures de gestion des risques de sécurité.
- 96. L'ONU en Libye a régulièrement revu et adapté les mesures applicables de protection et de prévention contre la COVID-19, y compris pour l'ensemble des vols des Nations Unies, en fonction des conseils de l'Organisation mondiale de la Santé et du personnel médical de la MANUL, ainsi que des dispositions prises par les autorités libyennes et tunisiennes. Au 17 mars, dans le cadre du programme de vaccination contre la COVID-19 du personnel des Nations Unies en Libye et des organisations internationales non gouvernementales partenaires, 1 359 personnes présentaient un schéma vaccinal complet et 240 avaient reçu une dose de rappel. La campagne d'administration des rappels s'est poursuivie et le plan de vaccination pour 2022 a été soumis à la Coordonnatrice du déploiement des vaccins contre la COVID-19 à l'échelle mondiale.
- 97. Du 12 février au 19 mars, la MANUL a procédé à la rotation de l'Unité de gardes des Nations Unies, qui compte 234 éléments. Trois groupes ont été constitués, à la suite de la requête des autorités libyennes de restreindre à 70 environ le nombre de gardes effectuant la rotation en même temps. Afin de respecter la période de quatorzaine comme mesure de prévention contre la COVID-19 concernant les unités constituées, les vols de relève ont été espacés de deux semaines, assurant ainsi une capacité opérationnelle constante.

V. Observations et recommandations

98. Après plus de 10 ans d'instabilité politique, de conflit, de divisions et de dures épreuves, les aspirations du peuple libyen à choisir ses dirigeants au cours d'élections démocratiques intègres, crédibles et inclusives et de vivre dans un pays uni, pacifique et stable, doivent être satisfaites. Les institutions libyennes et les dirigeants politiques ont la responsabilité de reprendre le processus électoral aussi rapidement que possible et de permettre la réalisation des aspirations des plus de 2,8 millions d'électeurs libyens inscrits, qui devaient voter le 24 décembre 2021. Les dirigeants et les institutions politiques en Libye doivent en priorité définir la voie à suivre pour la

tenue d'élections qui permettront de régler la crise actuelle et d'exaucer les vœux du peuple libyen. Ils doivent également exercer un rôle prépondérant de manière responsable, de façon à préserver les résultats obtenus à ce jour depuis l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020.

99. Une voie claire et consensuelle en vue de la tenue d'élections est une nécessité politique, maintenant, plus que jamais. Tous les acteurs doivent s'abstenir d'actes unilatéraux à même d'accentuer les divisions existantes, de déclencher des conflits et de menacer les progrès durement acquis ces deux dernières années en matière de stabilité et d'unité. L'appui des partenaires régionaux et internationaux, dont l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes, demeure essentiel pour créer un climat favorable à l'avancée d'un processus politique contrôlé et dirigé par les Libyens, sous l'égide de l'ONU.

100. Je demande à la Chambre des députés et au Haut Conseil d'État de renouer avec l'esprit de coopération, manifesté au début de 2022, afin de s'entendre rapidement sur le moyen de tenir des élections nationales et d'éviter les clivages politiques, qui ne font que reporter l'échéance et creuser le fossé au sein de la classe politique et entre les Libyens. Les institutions libyennes et les acteurs politiques sont encouragés à collaborer et à s'attacher sans équivoque à la tenue d'élections présidentielle et législatives qui soient libres, intègres, inclusives et crédibles, dans les meilleurs délais, et fondées sur des bases constitutionnelles et juridiques convenues. La Haute Commission électorale nationale est également encouragée à se tenir prête à conduire des élections, en étroite coopération et consultation avec les institutions libyennes compétentes.

101. L'impasse politique actuelle ne doit pas entraver les progrès accomplis sur les plans économique et de la sécurité. La poursuite de la coopération et de la collaboration entre les autorités libyennes et les États Membres et les organisations régionales concernées, dont l'Union africaine, visant à obtenir le retrait total des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères, conformément au plan d'action convenu par la Commission militaire conjointe 5+5 et aux résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021) du Conseil de sécurité, est capitale pour garantir une stabilité à long terme dans le pays. L'ONU se tient prête à continuer d'épauler ces efforts, notamment au moyen de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL.

102. Pour ce qui est du volet économique, les institutions libyennes sont encouragées à prendre en priorité des dispositions visant à garantir un financement fiable des besoins prioritaires du peuple libyen et à contribuer à la transparence des dépenses publiques. Les institutions économiques et financières, dont la National Oil Corporation et la Banque centrale de Libye, doivent être libres de toute ingérence politique. Je me félicite des progrès accomplis à ce jour sur le plan de la réunification et de la réforme de la Banque centrale de Libye et j'encourage l'adoption des nouvelles mesures nécessaires à la poursuite de ce processus. Des progrès visibles dans ces domaines sont indispensables pour renforcer l'économie et faciliteraient la progression des volets politique et de sécurité. Tous les habitants en Libye devraient pouvoir circuler librement dans le pays et toutes les parties prenantes doivent éviter tout acte susceptible de perturber la production pétrolière, dont sont tributaires tous les Libyens, pour leurs moyens d'existence. De même, il faudrait tout faire pour veiller au versement des traitements des fonctionnaires de manière équitable et dans les meilleurs délais, dans l'ensemble du pays.

103. La répression grandissante exercée contre la société civile, notamment des personnes exerçant de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression et défendant leurs droits humains est préoccupante au plus haut point. Tous les habitants de Libye, femmes et hommes, jeunes et personnes âgés, doivent pouvoir s'exprimer

22-06832 **17/18**

en toute liberté, sans crainte de représailles. Les autorités libyennes doivent immédiatement mettre un terme à cette campagne et libérer toutes les personnes qui ont été détenues de façon arbitraire parce qu'elles exerçaient leur droit fondamental à la liberté d'expression.

104. Il est indispensable d'établir une plus grande collaboration entre les ministères, les responsables municipaux, le secteur humanitaire et les acteurs du développement pour faire avancer une stratégie recouvrant un appui physique, matériel et juridique aux 168 000 personnes déplacées dans le pays ou qui y retournent.

105. Je suis vivement préoccupé par les violations constantes des droits humains des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye. La situation est aggravée par le nombre d'acteurs étatiques et non étatiques aux mandats flous, qui gèrent les centres de détention, auxquels les organismes des Nations Unies ont un accès limité, voire inexistant.

106. Les autorités libyennes devraient garantir un libre accès humanitaire à l'ensemble des réfugiés et des migrants, en particulier ceux qui sont détenus arbitrairement, de libérer ces personnes et de leur fournir un hébergement sûr. Entretemps, la Libye n'est pas un lieu sûr où débarquer et les États Membres concernés devraient réexaminer des politiques permettant l'interception des réfugiés et des migrants en mer et leur retour en Libye.

107. Je tiens à exprimer ma gratitude aux organisations régionales et aux États Membres qui ont fortement appuyé l'action menée par l'ONU en Libye. Je tiens à dire ma sincère reconnaissance au personnel de la MANUL, notamment à l'équipe de direction de la Mission et aux organismes des Nations Unies, pour les efforts qu'ils déploient en cette phase critique. Je félicite ma conseillère spéciale pour la Libye, Stephanie Williams, de l'action inlassable qu'elle mène pour exercer ses bons offices et conduire la médiation. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.